MAITRE D'OUVRAGE :



SNC FRITAS BANANAS 30 Quai Claude Bernard 69007 LYON

ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE :



GreenField Aménagement 1 Rue du Lac 69003 LYON

OPERATION :



518 Av. de Valence 38113 Veurey-Voroize

# Programme des travaux

PHASE

## PERMIS D'AMENAGER

ARCHITECTE / URBANISTE :

## ATELIER 4+

31, rue Mazenod - 69003 LYON Tél : 04 78 14 02 00 E-mail : y.kan@la4p.fr



PAYSAGISTE :

## **PAYET**

28 rue Andronne 33800 BORDFALIX Tél: 01 88 40 62 06 E-mail: carguel@payet.fr

AFFAIRE

17623

n° PIECE

#### MG CONSEIL ENVIRONNEMENT

255 Chemin de Favier à Pomme de Pin 13580 LA FARE-LES-OLIVIERS Tél : 06 47 58 40 42 E-mail : marina.gratecos@mg-conseil-environnement.com



PA8a

BE VRD :

## **BC INGENIERIE**

7 Chemin du Dodin 69570 DARDILLY Tél : 09 66 92 83 52  $\hbox{E-mail: yannick.chimchidian@bcingenierie.fr}$ 



INDICE

0

ECHELLE

Ecologue :

## Acer Campestre

20 Rue Pré Gaudry 69007 LYON Tél : 04 78 03 29 20  $E\text{-mail}: s.nobilliaux@acer-campestre.fr}$ 



10/07/2023

Hydrologue :

## HTV

32 chemin de Bier 38110 SAINTE-BLANDINE Tél: 06 08 41 65 62 E-mail: pierregrandidier@orange.fr



PROD

YC

REF INFO

Le futur aménagement se situe sur l'ancien site industriel Sintertech sur la commune de Veurey Voroise, au 518 avenue de Valence.

Le projet consiste à démolir les constructions existantes et construire une voie d'accès commune constituant un lot commun qui intégrera les zones d'évitements écologiques et 2 macro-lots d'activités économiques subdivisibles.

#### **CONSISTANCE DES TRAVAUX VRD:**

En vue de la réalisation des travaux de viabilité du programme d'aménagement, objet du présent dossier, les dispositions techniques suivantes sont proposées.

#### I/ PLAN DE GESTION DES TERRES

Réalisation des mesures de gestions inscrites au Plan de Conception des Travaux issue du Plan de Gestion, à savoir :

- gestion hors site des terres avec teneurs > 8000 mg/kg;
- gestion en biotertre (sa réalisation est soumise à validation technique via l'élaboration d'un plan de conception de travaux) ou autre technique (hors site par exemple) permettant d'atteindre le seuil de dépollution sur site des autres matériaux.

A l'issue des travaux des contrôle des matériaux en place seront réalisées notamment afin de procéder à une validation sanitaire des teneurs résiduelles en fond et flanc de fouille.

Au regard de la présence d'anomalies métalliques dans les remblais du site, le maintien d'une couverture (dalle béton/enrobés, 30 cm de terres saines séparés par un grillage avertisseur) est à réaliser sur les zones concernées ;

La pose de canalisation anti-perméation est également provisionné afin de s'affranchir des risques liés à la pose de ces dernières dans des remblais de mauvaise qualité identifiés sur site ;

Le projet prévoyant la démolition du bâti et dallage associé, la gestion des dallages sera réalisée conformément au diagnostic de caractérisation réalisé (rapport référencé: RAP\_797180-18719497\_Carac Béton-Syntertech\_V0\_AA)

## I/ VOIRIE

L'entrée de l'opération se fera sur l'avenue de Valence, l'assiette de voirie aura un profil de 13 m de largeur et sera composée, d'une risberme végétalisée de 0.50 m, d'une voire de 6,50 m, une seconde risberme de 0.50m puis d'une noue de gestion des eaux pluviales de 2.50m, d'une troisième risberme végétalisée de 0.50m et d'un cheminement piéton de 2.5m. La voie se terminant en impasse, elle sera équipée d'une aire de manœuvre dimensionnée pour permettre le retournement des semi-remorques et véhicules de défense contre les incendies.

## CONSTITUTION DE CHAUSSEE

- Film géotextile.

Couche de fondation en grave recyclée 0/80 sur une épaisseur de 0.50 m.

Couche de réglage en grave recyclée 0/20,5 sur une épaisseur de 0.05 m.

- Couche de base en Grave bitume 0/20 épaisseur 15 cm
- Couche de roulement en enrobés 0/10 sur une épaisseur de 7 cm

#### CONSTITUTION DES CIRCULATIONS PIETONNES CIRCULEES

- Film géotextile.
- Couche de fondation en grave naturelle 0/80 sur une épaisseur de 0.30 m.
- Couche de réglage en grave non traitée 0/20,5 sur une épaisseur de 0.05 m.
- Couche de roulement en enrobés drainants ou sable stabilisé ou béton drainant.

Les constitutions sont données à titre indicatif sous réserve de compatibilité avec les résultats contenus dans l'étude géotechnique.

Les bordures seront de type T2 préfabriquées béton en limite de voirie, et de type P1 ou agglos creux en fond de trottoir pour matérialiser les limites de propriété

#### II/ ASSAINISSEMENT

L'assainissement sera de type séparatif.

#### **EAUX USEES**

Un réseau eaux usées Ø 200 principal sera réalisé en canalisations PVC type SN8. Il permettra de récupérer en gravitaire les EU de l'ensemble des lots, pour se rejeter sur le collecteur public avenue de Valence

#### **EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales de voirie et cheminements seront envoyées directement par ruissellement dans la noue située en bordure de voire. Cet ouvrage de rétention et d'infiltration d'un volume total d'environ 300 m3 permettront d'écrêter les volumes instantanés générés par des épisodes pluvieux d'envergure. Les perméabilités du sol en place sont compatibles avec un infiltration in situ. Une note hydraulique séparée détaille les calculs de gestion des EP.

#### III/ EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE

La desserte en eau potable sera assurée par un réseau principal mis en place sous la voirie de l'opération de l'opération et raccordé au réseau AEP existant sous l'avenue de Valence.

La défense incendie sera assurée par ce même réseau en diamètre 150 mm (à réaliser en fonte ductile), alimentant 2 poteaux incendie de diamètre 150 mm en fonte situés en fond de voie et en intermédiaire.

## IV/ ELECTRICITE - GAZ - TELEPHONE

Un transformateur sera installé au milieu du tronçon globale de la voie commune. Il sera alimenté en réseau HTA depuis le domaine public sous maitrise d'ouvrage ENEDIS. La desserte en réseau

basse tension des lots cessible se fera depuis le poste de transformation installé dans le cadre de l'aménagement. Les réseaux chemineront sous le cheminement piéton

L'opération sera desservie en gaz par un canalisation qui cheminera sous le piétonnier et qui sera réalisée sous maitrise d'ouvrage GRDF. Le nouveau réseau sera raccordé au réseau public sous l'avenue de Valence

Chaque lot sera également raccordé au réseau de téléphone / fibre par l'intermédiaire d'un réseau réalisé sous les circulations piétonnes de l'opération et raccordé au réseau existant à l'entrée de l'opération

## **V/ ECLAIRAGE**

L'éclairage de la voie sera assuré par un réseau souterrain alimentant des candélabres hauteur 6.50 m. Ces derniers seront fixés au moyen d'un massif de béton dans lequel seront scellés 4 tiges pour platine. Les installations répondront aux normes NFC 15-100 et NFC 17-200. L'inter distance des ouvrages permettra de respecter les niveaux d'éclairement de la norme PMR (20 lux moyen) sur les espaces piétons de transit au sein de l'opération. Les sources lumineuses seront de type LED à basse consommation électrique. Le réseau sera équipé d'une cellule de détection de luminosité pour optimiser les heures de fonctionnement de l'installation. Le LED auront une gamme de couleur chaudes en conformité avec les prescriptions environnementales (<= 2700K)

#### **VI/ESPACES VERTS**

Sur l'ensemble de la parcelle, les aménagements paysagers sont définis dans le but de créer un ensemble homogène, composé d'une diversité de « milieux » (prairies, massifs, haies, arbres, milieux humides) et de strates végétales (herbacée, arbustive, arborée). Toutes les essences choisies sont indigènes, adaptées aux conditions locales et de la région biogéographique.

Le choix et le positionnement des végétaux seront étudiés afin de limiter les besoins en taille; les végétaux arbustifs sont par exemple placés dans des zones suffisamment éloignées des bordures de voirie et des clôtures grillagées. Des espèces à feuillage caduc, marcescent et persistant sont associées, avec une prédominance pour les premières, afin d'assurer un apport suffisant en feuilles mortes au sol. Les végétaux seront plantés à des stades de développement échelonnés. Les semis diversifiés et les plantes couvre-sols sont préférés au gazon, fortement dépendant de l'arrosage et peu propice au développement de la biodiversité. L'ensemble des surfaces plantation sera paillée sur une épaisseur comprise entre 6 et 10 cm de BRF (Bois Raméaux fragmentés) issus de feuillus à 90% minimum pouvant provenir du défrichage de la parcelle ou d'entretien de végétaux urbains situés à proximité. Les sujets arborés, hors baliveaux, seront maintenus par des tuteurs quadripodes. Dans la mesure du possible, les ports des arbres seront variés (arbre tige, en cépée, ramifié depuis la base).

Au centre de la parcelle, dans le lot commun, une grande partie du boisement existant est conservée au droit de la zone humide. Après l'aménagement d'une mare et l'installation de refuges pour la faune locale, cet espace inscrit dans le lot commun sera totalement préservé des futurs usages. Entre cette zone boisée et l'aire de retournement, des murets de pierres sèches favorables aux reptiles seront installés.

Favorables à l'accueil de la biodiversité, les espaces extérieurs doivent également offrir des lieux de détente et des éléments de confort aux usagers. Le long de l'axe principal du lot commun, une noue paysagère sera aménagée. Le traitement de cet ouvrage permettra de rythmer le linéaire et de mettre à distance les cyclistes et piétons pour plus de sécurité. Les entrées seront marquées et soignées pour permettre une bonne lecture de l'espace. L'interface avec la route départementale sera traitée avec attention afin de proposer une vitrine végétale depuis l'espace public, tout en intégrant le projet dans le grand paysage.

Concernant l'aménagement spécifique des lots privés, une homogénéité est attendue quant au traitement paysager. La volonté étant de proposer des espaces de continuité écologique et paysagère, les palettes végétales des lots privés et du lot commun seront en accord.

L'ensemble du projet espace vert est décrit dans la notice paysagère en annexe.





